



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recherche

Un.e coordinateur.ice Paysage Chaîne des Puys - Faille de Limagne (patrimoine mondial & Grand Site de France)

CATÉGORIE A
GRADE Ingénieur ou Attaché
ou, à défaut, CONTRACTUEL.

Dans le cadre de la cogestion de la Chaîne des Puys-faille de Limagne, au sein de l'Équipe mutualisée de gestion, le SMPNRVA recherche un.e coordinateur.ice Paysage suite à la vacance du poste. La personne aura la charge de piloter les actions du service en matière de paysage et de transformation territoriale : animation du projet de territoire, conduite d'études stratégiques, programmation et mise en œuvre de projets d'aménagements en délégation de maîtrise d'ouvrage. Possibilité d'encadrement selon le profil.

CONTEXTE DE L'OFFRE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus grand de France, situé dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, au cœur de l'Auvergne. Il s'étend sur 400 000 hectares et abrite près de 90 000 habitants répartis sur 147 communes. Ce territoire de moyenne montagne est reconnu pour ses paysages exceptionnels, comprenant des volcans variés, cinq grands types de paysages, ainsi qu'une biodiversité remarquable, avec plus de 200 sites naturels d'importance.

Le Parc est classé de 2013 à 2028 et son projet repose sur une charte adoptée par les communes, les départements, la région et l'État. Cette charte vise à préserver les paysages et milieux naturels tout en promouvant un développement économique et culturel durable. Elle met l'accent sur la préservation des patrimoines naturels, la valorisation des activités locales et le renforcement du lien social.

La gestion du Parc est assurée par un syndicat mixte regroupant les 147 communes, leurs groupements, ainsi que les conseils régionaux et départementaux. Ce syndicat, composé d'élus et d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, accompagne les collectivités dans leurs projets et sensibilise les habitants aux valeurs du développement durable. Ses missions couvrent des domaines variés tels que l'éducation, la culture, la biodiversité, le tourisme et l'aménagement du territoire.

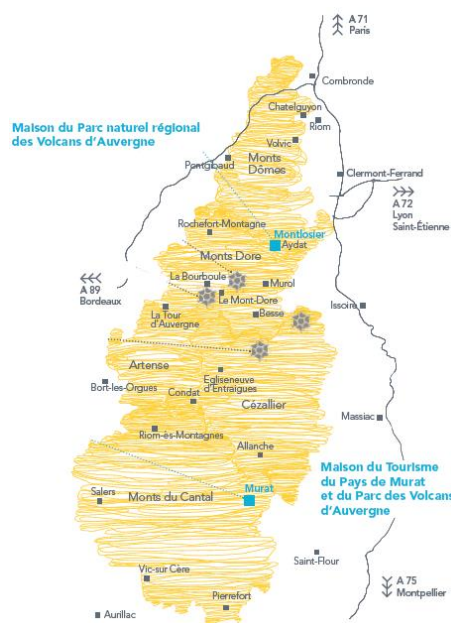
Géré par des élus et doté d'une équipe pluridisciplinaire, le Syndicat mixte du Parc a des rôles multiples :

- > aider les collectivités locales à mettre en œuvre ses mesures et principes (prestations de gestion de naturels à enjeux, accompagnement de projets notamment d'urbanisme, avis simples rendus sur de nombreux projets, veille à la cohérence et la coordination d'actions de partenaires...)
- > entraîner les habitants et les socioprofessionnels dans cette même dynamique :
 - . Sensibiliser les publics aux valeurs du développement durable et de la charte (respect, proximité, mesure, solidarité...)
 - . Conseiller les porteurs de projets
 - . Inciter à valoriser durablement l'environnement et les patrimoines dans le cadre de projets novateurs et exemplaires.
 - . Coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs.

Le Syndicat mixte dispose d'une équipe d'environ 50 agents, répartis sur 2 sites : Montlosier, dans le Puy-de-Dôme (siège administratif) et Murat, dans le Cantal.

Chiffres clés

- . Surface : près 400 000 hectares
- . Taille : 120 km du Nord au Sud
- . Altitudes : de 400 à 1886 mètres
- . Collectivités : 147 communes, 12 groupements de communes
- . Acteurs locaux : environ 90 000 hab.





La Chaîne des Puys – faille de Limagne et l'Équipe Mutualisée de gestion

La **Chaîne des Puys - faille de Limagne**, au nord du PNRVA (représentant environ 12% de sa superficie) a été **inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco** en juillet 2018 lors du 42ème Comité du Patrimoine mondial. En effet, **le Haut lieu tectonique Chaîne des puys - faille de Limagne** constitue un théâtre géologique unique qui permet de voir et comprendre un phénomène colossal qui façonne la surface de notre planète : la rupture d'un continent (ou rift). Cette inscription a été lancée en janvier 2007 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, qui a mobilisé différents partenaires autour de ce dossier : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, universités, etc. Porté par l'État à son plus haut niveau, ce projet a fait l'objet d'une large dynamique locale qui a mobilisé les collectivités territoriales, les entreprises, les prestataires et les habitants du territoire. Cette reconnaissance engage tous les acteurs à garantir l'intégrité physique du bien.

La Chaîne des Puys – Puy de Dôme est également un grand Site de France depuis 2008, dont le périmètre se superpose en grande partie à celui du bien inscrit au patrimoine mondial. Le label Grand Site de France est un label décerné depuis 2003 par le ministère de la Transition écologique et solidaire à des organismes publics chargés de la bonne conservation et de la mise en valeur des sites naturels déjà classés bénéficiant d'une grande notoriété et subissant une très forte fréquentation. Depuis 2023, le label est attribué pour une durée de 8 ans.

Cette double reconnaissance s'accompagne d'un Plan de gestion du site (2021>2027), qui vise à le préserver et le valoriser. Celui-ci est maintenant animé par **une équipe mixte de gestion et de préservation (EMGP)** composée d'agents du Syndicat mixte du Parc et d'agents du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. En partenariat étroit avec les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'équipe assure des missions de conciliation des usages sur le terrain, un accompagnement des filières sylvicoles et pastorales, la réalisation d'aménagements de sites naturels, la coordination de démarches de paysage à large échelle (plan paysage) et l'animation du projet de territoire de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

La Chaîne des Puys - faille de Limagne recouvre un territoire hétérogène : 30 communes (dont 20 membres du PNRVA), réparties dans 5 intercommunalités dont la métropole de Clermont-Ferrand.

La charte du PNRVA et le plan de gestion sont accompagnés de démarches concertées qui consolident le projet de territoire :

- **plan paysage** (2021-2023)
- évaluation internationale à mi-parcours du plan de gestion (2023)
- stratégie départementale *Chaîne des Puys – faille de Limagne – Ambition 2030* (2024), comportant un axe de **transformation territoriale** relatif à des objectifs en matière de paysage, d'urbanisme, de mobilités et de structuration des filières.

De nombreuses opérations de préservation et de mise en valeur d'édifices volcaniques les plus fréquentés (et donc aux enjeux de préservation les plus forts) ont été réalisées en particulier sur le secteur central de la Chaîne des Puys, dont notamment :

- requalification des cheminements du sommet du Puy de Dôme,
- aménagement du Puy Pariou et fermeture du cratère,
- schéma partagé de gestion des Puys de La Vache, Lassolas et La Mey, maîtrise d'œuvre en cours
- travaux de préservation et de gestion des Puys de Jumes et Coquille.

Outre ces opérations réalisées ou en cours, le plan de gestion (ainsi que les autres documents cadre) prévoit des opérations de mise en valeur de sites hors du secteur central, sous des maîtrises d'ouvrage variées, qui nécessiteront un travail de partenariat avec les collectivités compétentes et de coordination avec les autres acteurs de l'ingénierie locale.

Comme de nombreux territoires de moyenne montagne, la Chaîne des Puys – faille de Limagne fait face à des phénomènes de déprise et de fermeture des paysages. Le maintien de paysages ouverts, en particulier sur le sommet des édifices volcaniques, permet la lisibilité des formes géologiques, et constitue un des facteurs essentiels de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. **Le maintien de paysages ouverts** en Chaîne des Puys par des démarches intégrées (aménagements, gestion agro-environnementale, approche économique) est un des objectifs prioritaires de l'EMG.

MISSIONS ET OBJECTIFS ASSIGNES

A l'interface des élus, techniciens et équipes concernées, le coordonnateur.trice paysage aura pour rôle principal de définir, piloter et superviser les opérations afférentes au plan de gestion, plan paysage et projet de territoire de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Son sens du dialogue, ses connaissances techniques, ses capacités d'analyse et sa vision territoriale seront fondamentaux, tout comme son aptitude à encadrer la réalisation de travaux par les prestataires ou agents internes.

Part indic.	Missions	Objectifs
50%	Pilotage et coordination des projets de préservation, de mise en valeur et d'aménagement de la Chaîne des Puys – faille de Limagne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avec la directrice de l'EMG, définir la feuille de route concernant les projets opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Planification pluriannuelle des opérations de préservation et de mise en valeur des sites (dont édifices volcaniques) identifiées dans le plan de gestion, plan paysage, plan stratégique départemental - Concertation des acteurs locaux, conventionnement pour la réalisation d'opérations d'aménagements de sites naturels, touristiques, espaces publics, en délégation de maîtrise d'ouvrage / convention de gestion. - Recherche de financements (subventions et appels à projets) ➤ Suivi des projets de valorisation et préservation en participant à : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études de programmation, de maîtrise d'œuvre et de plans de gestions, pour l'aménagement de sites naturels, touristiques ou espaces publics (en régie ou via prestataire), - Montage et conduite de projets opérationnels : rédaction des cahiers des charges, marchés et suivi des prestataires éventuels. - Appui et conseils pour les opérations d'aménagement portées par les collectivités du territoire, en particulier le Conseil Départemental (routes not.) ➤ En lien avec la direction Urbanisme Paysage et Transition Écologique, définir et valoriser l'offre d'ingénierie locale du PNRVA en concertation avec ses autres acteurs (État, CAUE, ADIT, etc.) et les collectivités.
20%	Suivi, animation et mise en œuvre de démarches et d'outils en faveur de l'amélioration de la qualité paysagère , urbaine et architecturale du bien inscrit	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de l'animation du plan paysage et de ses instances afférentes (COPIL/comité de territoire, comité technique et groupes de travail) ➤ Mise en œuvre des actions engagées, Lancement et conduite des actions identifiées comme prioritaires par les instances décisionnelles. ➤ Mise en œuvre de la charte architecturale et paysagère : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du prestataire mandaté pour l'élaboration du document (livrables, marché), - Concertation et conduite des négociations avec les collectivités concernées pour l'application de la charte architecturale et paysagère, - Déploiement, avec les partenaires externes, d'un programme de sensibilisation aux enjeux urbains et architecturaux en Chaîne des Puys - faille de Limagne
20%	Suivi des projets transversaux	<p><i>Avec et auprès de la cheffe de projet (conseil départemental)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déploiement du réseau de belvédère (28 aménagements de site dans l'ensemble du Département, maîtrise d'ouvrage intercommunale), expertise et conseils aux projets en matière de paysage. ➤ Suivi de l'étude de préfiguration de 2 anciennes carrières de Pouzzolane confiée un prestataire externe. ➤ Suivi et animation de l'observatoire photographique des paysages (OPP) de la Chaîne des Puys – faille de Limagne : <ul style="list-style-type: none"> - Conduite des campagnes de reconductions (recours éventuels à un stage ou à une prestation externe) et alimentation de la base de données - Mobilisation de l'OPP sous forme d'animation à l'appui des démarches et projets de la Chaîne des Puys - faille de Limagne (plans de gestion, documents d'urbanisme, sensibilisation...) ➤ Développement de partenariats opérationnels avec l'enseignement supérieur (Atelier Hors les Murs not.)

10%	Appui stratégique interne et externe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation des plans et projets soumis à consultation du SMPNRVA sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne, ➤ Rédaction/contribution aux avis du PNRVA envers les projets et programme (cas par cas, Évaluation environnementale, personne publique associée pour les documents d'urbanisme) ➤ Contribution à la révision de la charte 2028>2043 du PNRVA au sein du groupe de travail 'Paysage et aménagement'
-----	--	--

PROFIL RECHERCHE

Formation : Formation supérieure dans le domaine du paysage (paysagiste concepteur), ou de l'aménagement (architecte, géographe, urbaniste...) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5) disposant de compétences avérées en paysage.

Expérience :

- Au moins **cinq années en conduite et animation de projets** dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage ;
- La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables ;
- Une expérience similaire menée en collectivité ou dans une structure parapublique (CAUE, agence d'urbanisme...) serait un atout ;
- Une expérience de conduite d'études de paysage (stratégies territoriales, programmation, maîtrise d'œuvre...) serait un atout.

Compétences requises :

- expérience en **conduite et animation de projets** au sein ou en lien avec les collectivités territoriales ;
 - connaissance des **politiques et outils du paysage** et de l'urbanisme : SCOT, PLUi, Plan de paysage, etc. ;
 - connaissance des **logiques d'acteurs** et de leurs compétences (Services de l'État, ingénierie locale, filières...);
 - connaissances des **enjeux environnementaux spécifiques aux territoires semi-ruraux** (urbanisme, énergies, continuités écologiques, mobilités, etc.) ;
 - **expertise technique** en projet de paysage ;
 - capacité de **vision stratégique et prospective** ;
 - capacités d'analyse et de synthèse ;
 - capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique ;
 - capacités rédactionnelles et de communication ;
 - sens du **travail en transversalité** et en **pluridisciplinarité** ;
 - **sens de la négociation**, du dialogue et de l'écoute ;
 - aptitude à **travailler avec les élus**.
- Permis B indispensable.

INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

Rémunération : selon expérience et statut + régime indemnitaire + participation prévoyance + CNAS

Basé : Siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Montlosier, 63970 Aydat)

Déplacements : fréquents sur le territoire et à Clermont-Ferrand, occasionnels à l'extérieur, avec véhicule de service

Poste à pourvoir : dès que possible

Contacts et renseignements au Syndicat mixte du Parc :

Baptiste DEGUIN

Directeur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
T 04 73 65 64 00 | Mail rh@parcdesvolcans.fr

CANDIDATURE

Envoyer **CV** et **lettre de motivation** (et d'éventuelles autres pièces)

avant le **20 décembre 2024**

Entretiens Première quinzaine de janvier 2025

à l'attention de **Monsieur Lionel CHAUVIN - Président** du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

de préférence en utilisant le formulaire proposé sur l'offre en ligne sur le site du Parc (accessible depuis cette page <https://www.parcdesvolcans.fr/emplois-stages>),

Sinon, par mail : rh@parcdesvolcans.fr